

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2019098CS0101**

Comité Syndical du 8 avril 2019

**Date de convocation : 28 mars 2019
Date d'affichage : 9 avril 2019**

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2018 : compte de gestion.

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois d'avril à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	51
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Monsieur Eric BIOJOUT de la Paierie Départementale, de présenter le compte de gestion 2018 du budget annexe Très Haut Débit.

Monsieur Eric BIOJOUT présente le compte de gestion 2018 du budget annexe Très Haut Débit.

Il est précisé que ledit compte de gestion 2018 est identique au compte administratif 2018 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2018 du budget annexe Très Haut Débit s'établit, comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

21801 - Très Haut Débit SDEGC 16

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 476 142,06	2 924 389,57	4 400 531,63
Titres de recette émis (b)	1 906 382,08	2 909 425,22	4 815 807,30
Réductions de titres (c)	867 144,00		867 144,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 039 238,08	2 909 425,22	3 948 663,30
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 476 142,06	2 924 389,57	4 400 531,63
Mandats émis (f)	226 176,55	2 587 475,45	2 813 652,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	226 176,55	2 587 475,45	2 813 652,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	813 061,53	321 949,77	1 135 011,30
(h - d) Déficit			

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2018 du budget annexe Très Haut Débit.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **59 voix pour**
 - **0 voix contre**
 - **0 abstention**
- **Adopte** le compte de gestion 2018 du budget annexe Très Haut Débit.
 - **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.